

D'après les informations recueillies sur le même site ([georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)), les communes de Louin et Airvault ne sont concernées par aucun risque industriel majeur et donc par aucun Plan de Prévention du Risque technologique (PPRt) approuvé ou en cours d'élaboration.

**L'aire d'étude n'est concernée par aucune installation classée pour la protection de l'environnement.**

- Installation Nucléaire de Base (INB)

D'après le site [www.asn.fr](http://www.asn.fr), il n'existe aucune INB au niveau de l'aire d'étude. La plus proche est implantée à Pouzauges, à plus de 48 km, à l'ouest de celle-ci.

De plus, le site [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr) confirme qu'il n'y a aucune installation nucléaire à moins de 20 km des communes de Louin et Airvault.

**L'aire d'étude n'est concernée par aucune installation nucléaire de base.**

### III.1.4 AUTRES ACTIVITES

- Activités commerciales

Il n'existe aucune activité commerciale dans les limites de l'aire d'étude de dangers.

- Activités industrielles

Il n'existe aucune activité industrielle, dans les limites de l'aire d'étude de dangers.

La base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS) du BRGM recensant les sites potentiellement pollués par département ([georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)) a été consulté.

43 BASIAS ont été recensé sur les communes de l'aire d'étude. Il y en a 1 sur la commune de Louin et 42 sur la commune d'Airvault. Cependant aucun de ces sites ne se trouvent sur l'aire d'étude.

Tableau 9 : Liste des BASIAS sur la commune de Louin (Source : Georisques)

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
POC7902486	Robert	Chaudronnerie-Tuyauterie	rue Moulin à Vent (du)	LOUIN	C25.22Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation

Tableau 10 : Liste des BASIAS sur la commune d'Airvault (Source : Georisques)

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
POC7900352	CHATIN	Four à chaux		AIRVAULT	C23.5	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
POC7900396	COLAS Centre Ouest	Centrale d'enrobage - T.P - (Transformation de produits bitumineux)	5 rue Sablières (des)	AIRVAULT	C23.51Z	En activité	Centroïde
POC7900419	MOREAU Louise, épouse CHATAIN	Four à chaux	lieu dit Fuye	AIRVAULT	C23.5	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
POC7900421	FOURNEAU	Four à chaux		AIRVAULT	C23.5	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
POC7900447	BORDERON	Four à chaux, tuiles et briques	14 rue Folie (de la)	AIRVAULT	C23.3 C23.5	Activité terminée	Centroïde
POC7900570	Ciments Calcia depuis 1993 anciennement Ciments Français	Cimenterie	lieu dit Argent (Le Fief d')	AIRVAULT	C20.51Z V89.01Z V89.03Z V89.02Z C23.5	En activité	Centroïde
POC7900674	CHESSE FRANCOIS et GIRET THEODORE	Four à chaux		AIRVAULT	C23.5	Ne sait pas	Centroïde
POC7900795	COINDRE JOSEPH	Station service-Garage	4 rue Pierre Lailé	AIRVAULT	G45.21A G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
POC7900855	RABOUANT MARTIN	Four à chaux	lieu dit Grand Moiré (Le)	AIRVAULT	C23.5	Activité terminée	Centroïde
POC7900867	CHESSE FRANCOIS	Four à chaux	6 rue four	AIRVAULT	C23.5	Ne sait pas	Centroïde
POC7900868	VAZON EUGENE	Four à chaux	lieu dit Pont de Barroux (Le)	AIRVAULT	C23.5	Activité terminée	Centroïde
POC7900871	LETARD JEAN	Four à chaux		AIRVAULT	C23.5	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
POC7900872	ROBERT RENE	Four à chaux	lieu dit Barroux	AIRVAULT	C23.5	Ne sait pas	Centroïde
POC7901044	VAZON BARRET	Fours à chaux	20 rue Fuye (de la)	AIRVAULT	C23.5	Activité terminée	Centroïde
POC7901057	MIGEON ABEL	Four à chaux	lieu dit Vaillon (Le)	AIRVAULT	C23.5	Activité terminée	Centroïde

POC7901067	VAZON BARRET	Four à chaux	Pierre aux chiens (champ la)	AIRVAULT	C23.5	Activité terminée	Pas de géolocalisation
POC7901196	VAZON BARRET	Dépôt de 50 kg de dynamite		AIRVAULT	C20.51Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
POC7901211	SOCIETE ELECTRIQUE D'AIRVAULT	Usine airvaudaise d'électricité	lieu dit Cyprès (Le)	AIRVAULT	D35.1	Activité terminée	Centroïde
POC7901481	BERNIER Arthur - Ets Bernier	Scierie , bois - grains	5 rue Chaperonnière	AIRVAULT	C16.10A	En activité	Pas de géolocalisation
POC7901604	FOUREAU	Fabrique de poterie	Airvault (la porte d')	AIRVAULT	C23.3	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
POC7901665	Intermarché	Station Service Intermarché	rue Champ Croix	AIRVAULT	G47.30Z	En activité	Centroïde
POC7901666	Bourdin Jean-Marie	Station Service	21 rue Folie (de la)	AIRVAULT	G47.30Z	En activité	Centroïde
POC7901669	Ets ROUX	Station Service	17 rue Chaperonnière (de la)	AIRVAULT	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
POC7902146		Station service	Place Promenades (des)	AIRVAULT	G47.30Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
POC7902147		Station service	Place Maillebois	AIRVAULT	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
POC7902148	DEZANNEAU	Station service	6 rue Gendarmerie (de la)	AIRVAULT	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
POC7902149	Toitot	Station service	27 rue Gendarmerie (de la)	AIRVAULT	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
POC7902150		Station service	rue Promenades (des)	AIRVAULT	G47.30Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
POC7902151	Ridouard Pierre	Station service	12 rue Borcq (de la mairie)	AIRVAULT	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde
POC7902376	L'Atelier les Muguets	Fabrication de vêtements en textile	10 rue Mairie (de la)	AIRVAULT	C14.15Z	En activité	Centroïde
POC7902600	S.A. RETUREAU	Scierie	8 rue Disse	AIRVAULT	C16.10A	En activité	Centroïde
POC7902630	BOISSELET puis RIMBAULT Patricia (café+station)	Station service	route départementale 725	AIRVAULT	G47.30Z	Activité terminée	Centroïde

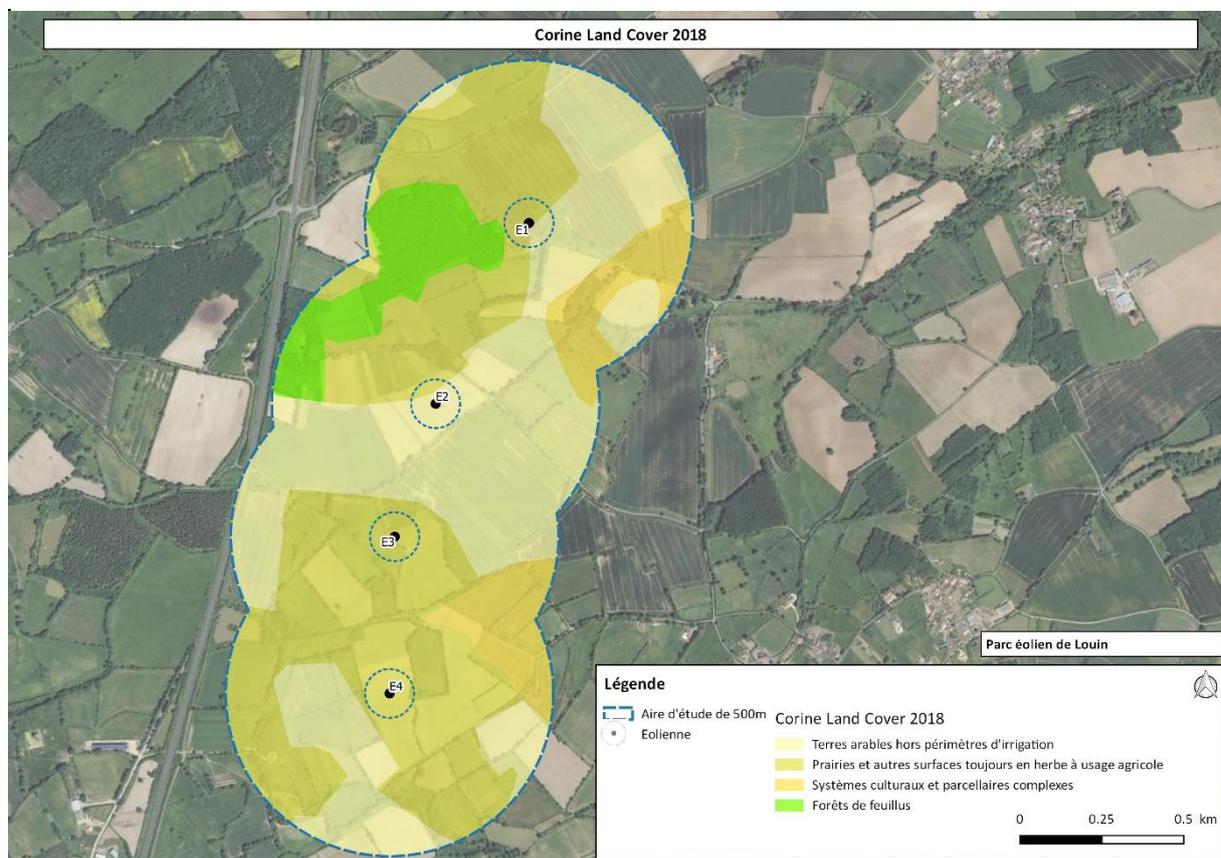


Le site internet du MEDDE répertoriant dans sa base de données BASOL les sites et sols (potentiellement) pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif ([www.basol.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basol.developpement-durable.gouv.fr)) a également été consulté. Le site BASOL le plus proche est celui de TPL Industries, à la Maucarrière, au nord de l'aire d'étude. C'est un établissement spécialisé dans le traitement de surface de pièces en acier et se trouvant à environ 3.36 km de l'éolienne la plus proche (E1). Aucun site de ce type n'est localisé dans les limites de la zone d'étude de 500 m.

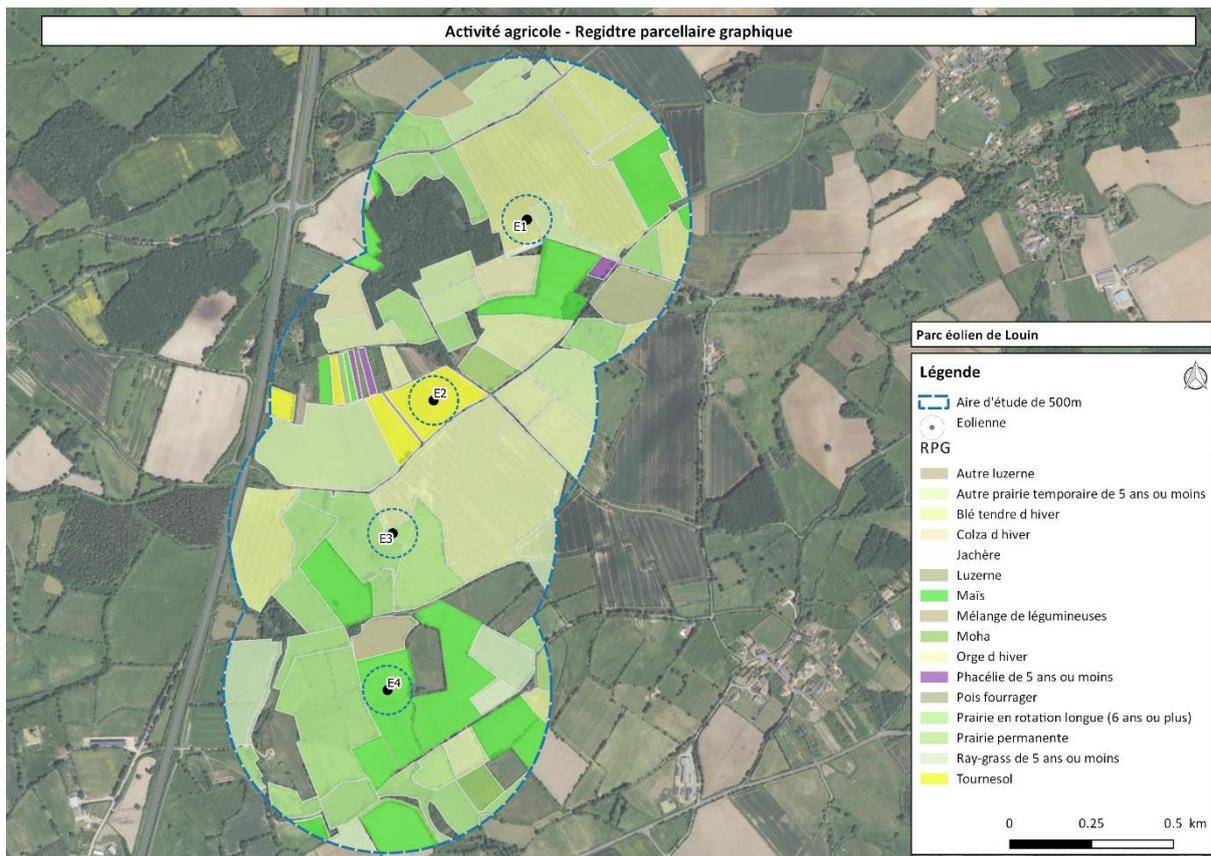
Nous pouvons donc considérer qu'il n'y a pas de site suffisamment proche du futur parc éolien susceptible, par la nature de ses activités, de constituer un potentiel de danger pour le parc (c'est-à-dire pouvant impacter le site par effet de projection, rayonnement thermique ou propagation d'incendie – effets domino).

- **Activités agricoles**

La base de données géographique CORINE Land Cover est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. Cet inventaire biophysique de l'occupation des terres fournit une information géographique de référence pour 38 états européens, dont la France. Celui de 2018 nous apprend que l'aire d'étude est localisée en grande partie sur des prairies et autres surfaces toujours en herbes à usage agricole (voir carte ci-dessous). Bien qu'on retrouve aussi des terres arables hors périmètres d'irrigation, des systèmes culturaux et parcellaires complexes ou encore des forêts de feuillus.



De plus, d'après cette base de données et le Registre Parcellaire Graphique (RPG 2018), les parcelles d'implantation et voisines des futures installations du parc sont occupées principalement par des cultures de maïs, de blé, d'orge et de tournesol, ainsi que par des prairies, comme le montre la carte ci-contre. Le contexte d'implantation du parc est donc principalement agricole. En effet, les parcelles d'implantation des éoliennes E2 et E4 sont respectivement occupées par du tournesol et du maïs, celle de l'éolienne E1 correspond à une prairie temporaire de 5 ans ou moins et l'éolienne E3 est localisée sur une parcelle de prairie permanente.



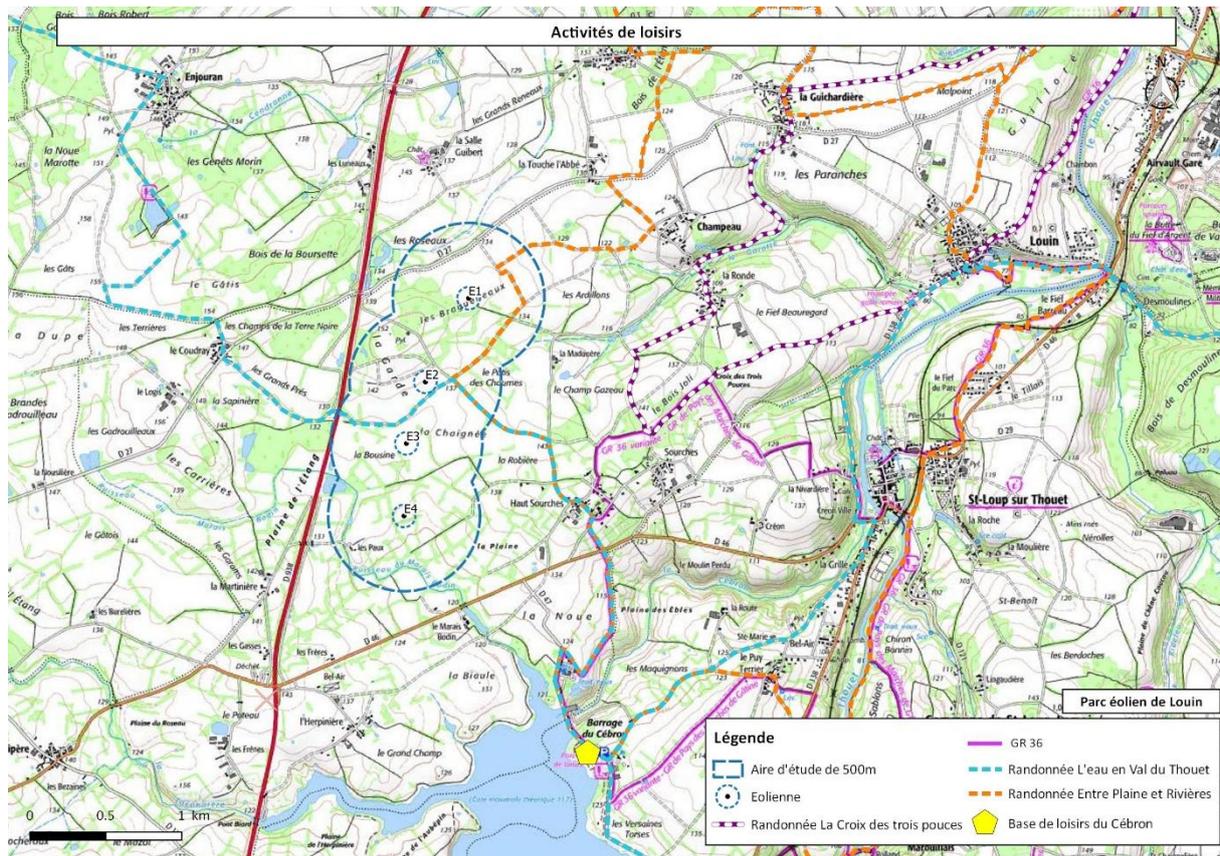
Le parc éolien ne comportera aucune bordure ni barrière autour des éoliennes. Ainsi, le risque de collision existe entre un engin agricole et le mât. Ce paramètre sera pris en compte dans la suite de l'étude.

A noter que les agriculteurs potentiellement présents à proximité du futur parc seront considérés comme des cibles potentiellement exposées aux phénomènes dangereux associées aux installations techniques.

- **Activités de loisir**

Des activités de loisir peuvent être pratiquées au sein de l'aire d'étude, principalement des promenades pédestres comme VTT. Deux chemins de randonnée traversent l'aire d'étude celui de l'Eau en Val du Thouet et Entre Plaine et Rivière. Les circuits sont dessinés à proximité de l'éolienne E2 (75m et 170m). Ils représentent des boucles vélo aux difficultés faibles à moyenne. La fréquentation reste à mesurer sur ces tracés.

Le chemin de randonnée de Louin est localisé à proximité de l'aire d'étude, le parcours se nomme La croix des Trois Pouces et mesure 10,8 km. Il passe à environ 1,17 km de l'éolienne la plus proche (E1) et est donc en dehors de l'aire d'étude. De plus, il n'existe pas de circuit de Grande Randonnée (GR) dans l'aire d'étude, ni de base de loisir. En effet, le GR 36 (variante) – GR de Pays des marches de Gâtine passe à environ 1,2 km de l'éolienne la plus proche (E4) et la base de loisir la plus proche, celle du Cébron, à environ 2 km au sud-est de l'éolienne la plus proche (E4).



### III.1.5 ACTE DE MALVEILLANCE

Le futur parc éolien pouvant être considéré comme sensible, il peut être envisagé, bien que ce soit peu plausible, qu'une action délibérée vise à provoquer un accident grave (déclenchement d'un incendie, sabotage des systèmes de sécurité, dégradation des appareils, ...). La malveillance (considérée comme événement externe susceptible de conduire à des accidents sur site) concerne à la fois les tiers mais aussi le personnel présent de façon permanente ou occasionnelle sur le site (employés, sous-traitants, ...). L'occurrence d'un acte de malveillance est difficilement quantifiable. Aussi, son traitement dans cette étude se limitera à l'évoquer lorsqu'elle peut être événement initiateur d'un accident et à rapporter les mesures de lutte. Cette démarche est validée par l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre 1er du livre V du code de l'environnement.

Dans le cas du site, le risque de malveillance par intrusion de personnes étrangères au site n'est pas totalement maîtrisé du fait :

- de l'isolement du parc (espace agricole éloigné de toute agglomération importante) ;
- de l'absence de gardiennage et de vidéosurveillance ;
- de la facilité d'accès aux éoliennes.

Conformément à l'article 13 de l'arrêté ministériel du 26/08/2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, l'exploitant s'assurera que les personnes étrangères n'ont pas libre accès à l'intérieur des aérogénérateurs, du poste de transformation, de raccordement ou de livraison. Les moyens mis en place pour maîtriser les accès seront les suivants :

- fermeture à clé des portes d'accès aux aérogénérateurs et aux postes de livraison ;
- gestion contrôlée des clés d'accès aux éoliennes (seulement 3 clés seront disponibles pour tous les exploitants à un endroit centralisé et sécurisé).

La probabilité d'occurrence de ces actes de malveillance réalisés par des personnes étrangères est considérée comme très faible.